

 REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE Département des finances et contributions <b>Office du personnel de l'Etat</b>  Service d'évaluation des fonctions	<b>DEFINITION DE FONCTION-TYPE</b>		
	Date d'établissement <b>1.7.1975</b>	Date de révision	Date de mise en application <b>1.7.1975</b>
1. Dénomination de la fonction  <b>Gouvernant de foyer adjoint / gouvernante de foyer adjointe</b>		Code fonction <b>6.19.008</b>	
2. But de la fonction  Organiser, diriger et surveiller le travail du personnel de maison. Examiner l'état des chambres, signaler les réparations à effectuer, vérifier les comptes et dresser l'inventaire de la literie et d'autres articles. Collaborer avec le/la gouvernant(e) du foyer du personnel.			
3. Description de la fonction  La fonction implique notamment :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- la planification et la direction du travail du personnel de maison attaché au bureau du logement du personnel;</li> <li>- la tenue à jour du stock de linge de maison, soit : le contrôle, la répartition et la distribution du linge mis à la disposition du personnel logé et des médecins de garde;</li> <li>- la tenue du stock, la distribution des fournitures et matériels d'entretien au personnel de maison;</li> <li>- le contrôle du logement et du mobilier, l'établissement des bons de réparations concernant les logements et le matériel.</li> </ul>			

Critères	Formation professionnelle	Expérience professionnelle	Efforts intellectuels	Efforts physiques	Responsabilité	Classification
Niveaux	D	C	D	C	D	Cl. max. 08
Points	15	7	21	11	20	Total 74